

Demande déposée le 19/02/2026

N° PC 53 140 2600004

Par : Monsieur MUSSET CHARLIE
Demeurant à : 10 RUE DES CARRIERS
53950 LOUVERNE
Pour : CONSTRUCTION DE DEUX MAISONS
INDIVIDUELLES
Sur un terrain sis à : 27 AVENUE DES CYPRES
53950 LOUVERNE
AA 0042, AA 0043 - Superficie du terrain 1338 m²

Surface de plancher : 148.70 m²

Nb de logements : 2

- Individuels : 2
- Collectifs : 0

Destination : Habitation

LE MAIRE

Vu la demande de permis de construire susvisée,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L.424-1 et suivants, R.424-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé en vigueur, et notamment le règlement de la zone UEm,

Considérant que le projet consiste en la construction de 2 maisons individuelles en zone d'activités économiques mixtes, zone UEM, avec la démolition prévue d'un hangar et d'un abri de jardin présents sur la parcelle,

Considérant que la destination du projet de construction est ici l'habitation,

Considérant qu'en zone UEm, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) prévoit à l'article 1.3. Usages, affectations des sols et type d'activités autorisés sous conditions, que seules les extensions des habitations existantes sont autorisées sous conditions :

"En secteur UEm, UEc

[...] L'extension des habitations existantes est autorisée à condition que la superficie totale de l'extension ne dépasse pas 50% de la surface de plancher de la construction existante à la date d'approbation du PLUi, et que l'emprise au sol totale de la construction après extension ne soit pas supérieure à 250 m². [...]"

Considérant que le projet susvisé n'est pas une extension d'une habitation et qu'ainsi il ne respecte pas les dispositions du PLUi,

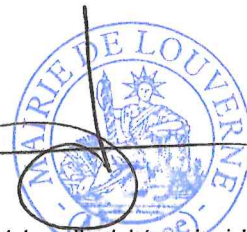
ARRETE

ARTICLE UNIQUE -

Le permis de construire est **refusé** pour le projet décrit dans la demande susvisée.

LOUVERNE, LE 16/03/2026

Le Maire, Sylvie VIELLE



Mise en ligne le 18/03/2026

La présente décision est transmise ce jour au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

- DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :

Si vous entendez contester la présente décision vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les **DEUX MOIS** à partir de sa notification.

Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou, lorsque la décision est délivrée au nom de l'Etat, saisir d'un recours hiérarchique le ministre chargé de l'urbanisme, dans le délai d'un mois à partir de sa notification (L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite).

Les tiers peuvent également contester cette autorisation devant le tribunal administratif compétent. Le délai de recours contentieux court à l'égard des tiers à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain conformément aux dispositions ci-dessus.

Le tribunal administratif de Nantes peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



Accusé de réception

Télétransmission Plat'AU

Télétransmission reçue par : Préfecture de la Mayenne

Nature de la transaction : télétransmission Plat'AU - décision expresse

Date d'émission de l'accusé de réception : 2026-03-17(GMT+1)

Nombre de pièces jointes : 11 - (11,57 Mo)

Nom émetteur : Louverne - commune

N° de SIREN : 215301409

Numéro de l'arrêté : Arrêté-PC531402600004I

Identifiant de l'arrêté : KNV-Q2X-38W

Version dossier : 6

Identifiant du dossier : OX1-QJ8-MQW

N° de la demande: PC0531402600004

Identifiant de la décision : LZ8-XN4-31V

Objet : PLA - (EXPRESSE) PC - 27 AV DES CYPRES 53140 LOUVERNE [AA 0042+], N° PC0531402600004, (Refus)

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière : 2.2-Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Identifiant @ctes : 053-215301409-20260317-260317201830480-AI

Liste des fichiers transmis avec succès

- KNV-Q2X-38W - Arrêté - PDF
- KN7-J52-5XY - Demande (Formulaire PC 13409) - PDF
- K8V-X6Y-63P - Demande (Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement) - PDF
- OYQ-GJZ-JNY - Demande (Formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie) - PDF
- KN7-J52-5XW - Demande (Notice décrivant le terrain et présentant le projet) - PDF
- LZV-0JN-J4J - Demande (Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche) - PDF
- L4E-VJ8-JDD - Demande (Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain) - PDF
- K8V-X6Y-632 - Demande (Plan de masse des constructions à édifier ou à modifier) - PDF
- L79-J64-638 - Demande (Plan de situation du terrain) - PDF
- L4E-VJ8-JDP - Demande (Plan des façades et des toitures) - PDF
- LZV-0JN-J41 - Demande (Plan en coupe du terrain et de la construction) - PDF